

Congé pour Projet Pédagogique 2020-2021



OBJECTIFS

Le projet poursuivra prioritairement mais pas exclusivement l'un des objectifs suivants :

- Développer un projet de formation obtenu en réponse à un appel à projets (local, national ou international)
- Construire ou reconstruire un dispositif pédagogique impliquant des pratiques pédagogiques nouvelles. Lorsque ce dispositif fait appel au numérique, veiller à le rendre compatible avec la plateforme Moodle
- Construire un parcours de formation flexible en lien avec les projets du PIA3 (NCU, EUR) et/ou direction de publics spécifiques (étudiants salariés, en reprise d'études, internationaux, sportifs ou artistes de haut niveau)
- Construire ou reconstruire une formation dans le cadre d'un partenariat local, national ou international structurant pour l'université (en priorité, une formation internationale, en alternance dont apprentissage, en formation continue, adaptée aux publics ayant besoin d'une remédiation ou d'une formation renforcée)
- Construire un consortium et/ou déposer un projet européen (programme ERASMUS plus dont, par ex. les projets ERASMUS scolaire, ERASMUS Mundus, Capacity building ...)
- permettre une montée en compétence sur les différents axes du référentiel du métier d'enseignant et enseignant-chercheur (formation, immersion dans un environnement propice et reconnu comme tel, etc.) avec un objectif de transfert à l'équipe pédagogique concernée

Deux types de projets sont possibles :

- individuel
- collectif avec attribution possible d'un CPP par co-porteur du projet

Critères additionnels

- Faire la preuve de l'intérêt du projet au regard des axes prioritaires de la politique pédagogique et de formation de l'Université de Limoges ;
- Préciser l'articulation avec et l'impact sur l'offre de formation de la ou des disciplines(s) concernée(s) et de l'Université de Limoges ;
- Faire apparaître la dimension novatrice du projet, en premier lieu dans ses enjeux pédagogiques, dans son articulation aux référentiels de compétences existants ou à construire, de renforcement de la formation à et par la recherche, d'ouverture à l'international et aux milieux socioprofessionnels, d'aide à l'insertion professionnelle et de réussite étudiante ;
- Présenter les modalités de déroulé du projet (échancier, jalons) et sa faisabilité (clarté des objectifs, critères de réussite, identification des éventuels verrous, cohérence avec la durée du projet) ;
- Préciser le ou les livrables au terme du congé et, dans la mesure du possible, leur transférabilité à d'autres enseignement (dispositifs, méthodologie ...) ainsi que les retombées attendues (nombre d'étudiants impactés, montée en compétence des équipes, effet d'entraînement, pérennisation, valorisation et diffusion dans des réseaux du domaine de la pédagogie, etc.) ;
- Indiquer les acteurs et partenaires du projet (y compris dans les fonctions supports)
- S'assurer de l'existence des moyens de mise en œuvre du projet, y compris en termes matériels et logistiques.
- Dimension financière et soutenabilité du projet : identification des ressources, moyens et compétences nécessaires ainsi que leurs disponibilités.
- Durée de principe de 6 mois. Les demandes de 12 mois doivent être précisément justifiées (notamment par une dimension internationale, requérant plusieurs mobilités).
- Donner l'ensemble des éléments du dossier du candidat permettant d'apprécier son implication en pédagogie (liste non exhaustive) :
 - Être activement engagé ou souhaiter s'engager dans une innovation pédagogique reconnue au niveau national (PEPS, IDEFI, AMI, ...).
 - Activités et responsabilités pédagogiques
 - Formations ou participation à des manifestations en lien avec la pédagogie
 - Participation / dépôt de projet en lien avec la pédagogie
 - Coordination de projet en lien avec la pédagogie
 - Organisation de manifestations/formations en lien avec la pédagogie
 - Communications orales/affiche lors de colloque/manifesteration en lien avec la pédagogie



Procédure

- Dépôt sur l'application nationale avant le 15 janvier 2020 à 16h
- Avis du conseil de composante avec, au besoin, rang de classement
- Avis du CAC-r sur la base :
 - de l'avis du conseil de composante et, le cas échéant, du rang de classement
 - de deux rapports rédigés par des membres du CAC-r
- Décision du président